

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016 à 20 h 30
COMMUNE D'AULNOY**

Présents :

Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint, Joël JACQUEMINET,
Florence FLUTEAUX, Angélique FLOCHIN, Odette VASSEUR,
Gilles ADERIC, Christian FOUCART. Carole HERINK, Marielle de CHARNACE,
Absent excusé : Nicolas CORTET (pouvoir à P. FRERE)

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Secrétaire de Séance : Giles ADERIC

La séance est ouverte à vingt heures trente, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

- **POINT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AULNOY :**

Le Conseil Municipal travaille régulièrement, avec le CDHU, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune et les premiers éléments de diagnostic ont été définis, suite aux commissions d'urbanisme du 17/02/16 et 4/04/16, il ressort que les éléments de compatibilité à prendre en compte concernent les servitudes d'utilité publique, la sécurité routière, la mixité de l'Habitat, la préservation des terres agricoles et des espaces naturels, l'archéologie préventive, l'assainissement, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, le Schéma Directeur de la Région Ile de France, le SCOT du Pays de Coulommiers, le Plan de déplacement Urbain Ile de France, le SAGE de Seine et Marne, les zones humides, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le Plan Climat Energie Territorial, le Schéma Régional de l'Air et de l'Energie, le Plan de Protection de l'atmosphère Ile de France, les Communications numériques, le Plan Départemental d'Elimination des Déchets, l'environnement : biodiversité et milieux naturels, gestion de la ressource, risques, cadre de vie, patrimoine.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Coulommiers demeure le document de référence pour l'élaboration du P.L.U. d'Aulnoy. La commune d'Aulnoy est définie comme pôle de proximité. Par conséquent, le potentiel de développement est limité à 5 %. La première réunion publique aura lieu cet automne (octobre-novembre).

- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 :**

Pour la commune, le compte de gestion 2015 laisse apparaître un résultat de clôture de 385 021.13 euros et pour le service eau et assainissement : 96 277.32 euros.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2015.

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :**

Sous la présidence de Patrick FRERE, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les comptes administratifs 2015 identiques aux comptes de gestion 2015.

- **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement, pour la commune : affectation de 327 532.13 euros au compte 002 et 43 419.11 au compte 1068.
pour le service eau et assainissement : 63 846.87 euros au compte 002.

- **DELIBERATION DE VOTE DES QUATRE TAXES :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux des taxes communales :
taxe d'habitation : 14.80, taxe foncière (bâti) : 8.97, taxe foncière (non bâti) : 33.64, CFE : 17.59 %.

- **VOTE DES BUDGETS 2016 :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote les budgets 2016 s'équilibrant comme suit :
. commune : 496 824 € en section de fonctionnement et 365 740 euros en investissement.
. eau et assainissement : 76 296.87 € en exploitation et 37 657.45 euros en investissement.

- **DELIBERATION AMORTISSEMENT SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal décide d'amortir les biens suivants :

- . n° d'inventaire 2/2006 (maîtrise d'œuvre travaux d'assainissement, compte 2156, valeur initiale 5 819.34 amortie à hauteur de 921.01 en 2010 et 2014) pour 194 euros/an sur 30 ans,
- . n° d'inventaire 4/2004 (visites domiciliaires compte 2156, valeur initiale 1 099.07 amortie à hauteur de 62 euros en 2010, 310 et 727.07 euros en 2014), soit 184 euros/an sur 20 ans ½.

- **DELIBERATION CONCERNANT LES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX :**

La locataire du 91 place de la mairie étant décédée, le Conseil Municipal délibère : accepte la reprise de l'appartement par son fils ; décide de reprendre l'usage de la cour, (dont le locataire pourra bénéficier lors des heures de fermeture de la mairie), d'une partie de la chaufferie (afin d'y entreposer des archives) ; décide de confier la gestion de cette location ainsi que de celle du 5 bis rue de l'Eglise, par une agence pouvant proposer une assurance impayés ; après avoir étudié les propositions de deux agences, le Conseil Municipal décide de confier la gestion de ces conventions à l'Agence Elodie GIRAUD (offre la moins disante) et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires ; fixe les tarifs des loyers à 450 euros mensuels pour le logement mairie, celui-ci étant très vétuste, à 480 euros pour le logement du 5 bis, refait à neuf, et pour le logement du 5 rue de l'Eglise réévalue le loyer à 594.13 euros, selon actualisation par l'indice INSEE.

- **DELIBERATION DE REGIE D'AVANCES :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la création d'une petite régie d'avances, gérée par l'Adjointe Administrative.

- **DELIBERATION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DE COULOMMIERS ET SAINT GERMAIN SOUS DOUE :**

Le Conseil Municipal délibère, accepte à l'unanimité la proposition :

- . de la mairie de Coulommiers quant aux frais de scolarité 2014/2015, soit 655 euros par enfant en maternelle (6 élèves concernés) et 528 euros par élève en élémentaire (13 enfants), soit un total de 10 794 euros.
- . du SIVU scolaire Doue/Saint Germain Sous Doue pour 893.54 euros par enfant en maternelle (3 enfant) et 429.15 euros par élève en élémentaire (2 élèves), soit un total de 3 538.92 euros.

- **FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE :**

Le département participait au financement des titres de transports, assurant la gratuité de la carte Scol'R, si le trajet domicile/établissement était supérieur à 3 km. Tout financement est supprimé à la rentrée 2016. Chaque famille devra payer 100 euros par élève en primaire et au collège et 150 euros par élève au lycée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'aider les familles à financer leurs cartes Scol'R afin que celles-ci ne leur reviennent qu'à 20 euros par enfant, pour l'année scolaire 2016/2017.

- **DELIBERATION DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

Une fusion de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, est en étude avec la Brie des Moulins et le Pays Créçois. Le Conseil Municipal devra se prononcer en juin 2016.

Vu la délibération n° 056/2012 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, l'arrêté préfectoral 2015/DRCL/BBCL/84 portant extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers et actualisant ses statuts, vu le Schéma de Mutualisation conduisant à un changement du siège de la communauté de Communes, Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux statuts présentés.

- **DELIBERATION CONCERNANT L'EXTENSION DE COMPETENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE :**

Le Conseil Municipal, prend connaissance du projet de statuts du SAGE des Deux Morin, (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il a été décidé de former un syndicat mixte regroupant les collectivités territoriales afin de mettre en œuvre les actions du SAGE des Deux Morin ; il prend la dénomination de Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE). Le Conseil Municipal délibère et accepte les statuts à l'unanimité.

- **REGLEMENT DE COLLECTE DU SMICTOM ET DELIBERATION DE REDEVANCE SPECIALE :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération n° 06-2016 concernant la tarification de la redevance spéciale pour l'année 2016, ainsi que le règlement de collecte du SMICTOM de Coulommiers. Le Conseil délibère et accepte à l'unanimité la convention de redevance.

- **DELIBERATION DE CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2016/2020 :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer au contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM, pour une durée de quatre ans (2016/2020).

- **DELIBERATION POUR L'ETUDE DE L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DU CHEMIN DU BOIS LOUIS :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'étude, du SDESM, de l'enfouissement des réseaux du chemin du Bois Louis et souhaite lancer le projet dans deux ou trois ans.

- **DIFFUSION DE LA FICHE SMQ (Système de Management de la qualité) :**

Les faits marquants concernent de nouveau la vitesse excessive dans tous les hameaux, les dépôts sauvages de déchets, des feux de barbecue récurrents sur le parking de l'étang.

- **QUESTIONS DIVERSES et POINT SUR LES TRAVAUX NEUFS :**

Vu les projets de remplacement des compteurs d'électricité par les compteurs communicants Linky de l'ERDF, le Conseil Municipal s'inquiète quant à la sécurité et aux risques pour la santé des administrés ainsi que du respect de la vie privée de chacun. Monsieur Aderic est chargé d'étudier les enjeux d'une telle décision afin d'éclaircir les interrogations et préoccupations naissantes. Les travaux d'enfouissement du Fourchaud débuteront en juin ou juillet 2016. Les travaux de ralentissement de Villers, le Bas Mesnil, la Roche, Centre Bourg et aménagement à l'entrée de la Bauderie, sont reportés en septembre. En effet, nous sommes contraints d'effectuer un diagnostic amiante avant de lancer l'appel d'offres.

La séance est levée à 23 h 25.